Une convention pour élever le service public

FONCTION PUBLIQUE : UNE CONVENTION TRIPARTITE POUR MUTUALISER LA FORMATION DES AGENTS HOSPITALIERS, TERRITORIAUX ET D'ÉTAT

Formation

L'ANFH, la préfecture et le CNFPT ont signé une convention tripartite pour renforcer la formation des agents publics à Mayotte. Ce partenariat vise à mutualiser les moyens, élever le niveau des trois fonctions publiques et consolider une culture commune tournée vers le service aux usagers



A Mayotte, comme ailleurs, former les agents de la fonction publique pour monter en compétences et pour le développement du territoire est important. Afin d'améliorer la situation à Mayotte, L'ANFH, la préfecture de Mayotte et le CNFPT ont signé une convention tripartite pour mutualiser les compétences en termes de formation.

Cette signature vise à rapprocher les trois fonctions publiques : hospitalière, territoriale et d'État. L'objectif est de renforcer les capacités de formation des agents, de mutualiser les bonnes pratiques et d'élever dans un objectif commun le niveau des services publics. « Il s'agit de partager une culture commune, celle du service aux usagers, tout en accompagnant l'évolution progressive de nos agents sur le territoire », explique Daniel Fermon, sous-préfet, secrétaire général de la préfecture de Mayotte.

« On va travailler en collaboration pour mieux accompagner nos agents mahorais », souligne Dhoifiri Darmi, vice-président de l'ANFH océan Indien. Un des apports concrets de cette convention concerne la formation des agents. Plutôt que de mobiliser un formateur pour seulement deux participants, il sera désormais possible de réunir une trentaine de stagiaires lors d'une même session, optimisant ainsi les moyens et l'efficacité du dispositif. « Ça élève naturellement le niveau de formation d'agents de l'État, territoriaux et hospitaliers », souligne Daniel Fermon. Cette mutualisation va donc permettre d'offrir de nouveaux outils de formation sur le territoire et de « travailler sur un socle commun qui est celui du service aux usagers et que les gens se rencontrent et partagent aussi leurs expériences professionnelles au sein du service public », précise le secrétaire général de la préfecture. Pour Ambdilwahedou Soumaila, maire de Mamoudzou, également délégué au CNFPT, cette convention sera bénéfique pour « les 8 000 agents qui sont accompagnés dans les différentes communes du département. »

Au-delà de l'aspect technique, cette convention traduit une volonté collective de renforcer la qualité du service public. Elle ouvre la voie à une meilleure efficacité, tout en valorisant les agents et en consolidant le développement du territoire à long terme.

Anthony Maltret

